

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 138

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

OBJET

Centres Sociaux - Année 2016 - 6ème répartition de subventions de fonctionnement et d'équipement.

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37-93**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération du 19 décembre 2014, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux dans le cadre de la nouvelle Convention-Cadre établie pour la période triennale 2015– 2017.

Partant de la reconnaissance du rôle social de ces structures et du constat de leurs difficultés notamment financières, l'ensemble des partenaires institutionnels (Caf, Etat, Région, Département, communes) s'est mobilisé depuis de nombreuses années pour leur apporter un soutien collectif à travers ladite Convention-Cadre.

En 2016, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément « centre social » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 81 éligibles à la Convention-Cadre), soit 58 sur Marseille et 39 implantés dans 17 autres communes du département.

Ce partenariat a notamment permis d'asseoir le financement des postes de direction, d'agent d'accueil et d'un demi-poste d'agent comptable dans le cadre de l'Animation Globale et de Coordination (AGC).

La participation annuelle du Département au financement de l'AGC est inscrite dans la Convention Cadre et s'établit comme suit :

- **7 774 €** pour les structures nouvellement intégrées dans cette Convention-Cadre 2015-2017 et se situant en dehors du périmètre d'intervention prioritaire de la Politique de la Ville,
- **17 880 €** pour celles qui étaient déjà dans l'ancienne Convention-Cadre,
- **19 124 €** pour les structures qui étaient déjà dans l'ancienne Convention-Cadre et situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- **8 940 €** pour les antennes des centres sociaux.

Pour les structures ne figurant plus en 2015 sur la nouvelle cartographie de la géographie prioritaire il a été convenu une dégressivité de la subvention AGC sur trois ans, un maintien en 2015 et une diminution entre 2016 et 2017 afin d'atteindre le montant affecté de 17 880 € à terme.

Pour les structures concernées, le montant AGC s'élèvera cette année à **18 524 €**

Par ailleurs, le Département accorde également annuellement une subvention AGC de 7.774 € aux centres sociaux hors Convention-Cadre dans les autres communes non signataires à ce jour (Arles, Aubagne, Châteauneuf les Martigues, Fos sur Mer, Istres, Martigues, Saint Martin de Crau).

PRESENTATION DES NOUVELLES DEMANDES

Les demandes de subventions de cette sixième répartition intéressent :

- **les projets exceptionnels, d'insertion et PDSL (Programme de Développement Social Local), 14** projets sont présentés par 10 centres sociaux, dont 8 sur Marseille et 2 sur les communes d'Aix-en-Provence et Miramas, **pour un montant global sollicité de 86 269 €**
- **l'équipement** d'un centre social situé sur la commune de Marseille, **pour un montant sollicité de 4 833 €**

INCIDENCE FINANCIERE

Le montant des sommes à allouer, figurant dans les tableaux ci-annexés, s'élève à :

- **au titre des projets :**

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation budgétaire	Engagement de C.P.
10091	1012703	Centres sociaux : projets	65-51-6574	30 650€
Total à engager				30 650 €

- **au titre de l'équipement:**

AP	N° d'opération	Libellé	Imputation budgétaire	Engagement de C.P.
10563-N	1012712	Centres sociaux : équipement	204-51-20421 204-51-20422	4 833 € 0 €
Total à engager				4 833 €

Par ailleurs, il conviendra de désengager une subvention d'investissement de 960 € (délibération n° 129 du 2 Octobre 2015, dossier LPV 002212) accordée au centre social de la Gavotte, aux Pennes Mirabeau, ce dernier ayant fait connaître au service par mail du 17/06/2016 l'abandon de ce projet.

PROPOSITIONS

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et sur proposition de M. le Délégué aux Centres Sociaux, je vous invite à statuer sur les propositions portant sur **un montant global de 35 483€**, selon le détail présenté dans les tableaux annexés au présent rapport.

En cas de décision favorable, il conviendra de :

- prélever le montant des aides accordées en **fonctionnement** à hauteur de **30 650 €**, sur le chapitre 65, fonction 51, article 6574 du budget primitif 2016,
- prélever le montant des aides accordées en **équipement** à hauteur de **4 833 €** sur l'autorisation de programme 2016-10563 N, chapitre 204, fonction 51, article 20421 du budget départemental dont la dotation est suffisante,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe,
- d'approuver le désengagement de la subvention d'investissement de 960 € votée lors de la Commission Permanente du 2 Octobre 2015 en faveur du centre social de la Gavotte (dossier LPV 002212),
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec chaque centre social bénéficiaire d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 € une convention conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL